

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Décision n°006/2024 du Président
relative à la signature du marché 24M001 relatif au marché de maîtrise d'œuvre entre la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts et l'entreprise Eva pour la création de la Liaison Douce O12, entre le pont de la verrerie et le carrefour giratoire du collège Marie Laurencin

Le président de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-22 alinéa 4 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 ;
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;
Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;
Vu la délibération n°015/2020 du 9 juillet 2020 autorisant Monsieur le Président à accomplir certains actes de gestion au titre de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts a procédé à une mise en concurrence pour la réalisation de ce marché ;
Considérant l'offre technique et financière remise, en réponse à la consultation publique, par l'entreprise EVA, bureau d'étude Environnement, voirie & Assainissement, implantée au 24 rue de la vallée Maria - 78 630 Morainvilliers, représentée par M. Cyrille Godeby - Gérant d'un montant de 36.190,00 € HT pour la mission de base, de 800 € HT pour la tranche conditionnelle 1 et de 800 € HT pour la tranche conditionnelle 2 ;
Considérant au vu de son offre que l'entreprise EVA est l'entreprise la mieux disante ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et de signer le marché 24M001, relatif à la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la liaison douce O12, entre le pont de la verrerie et le carrefour giratoire du collège Marie Laurencin avec l'entreprise EVA ;
Article 2 : Que le montant du marché, incluant les tranches optionnelles, est de 36.190,00 € HT pour la mission de base, de 800 € HT pour la tranche conditionnelle 1 et de 800 € HT pour la tranche conditionnelle 2, soit un total retenu de 37.790,00 € HT ;
Article 3 : Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 23 (travaux en cours), nature 2315 (constructions) ;
Article 4 : Que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ;
Article 5 : Que la présente décision sera communiquée au Conseil communautaire sous la forme d'un « donner acte » ;
Article 6 : Que Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera faite à :
- Monsieur le Préfet de Seine et Marne ;
- Monsieur le trésorier de Chelles, du secteur local, 44 boulevard Chilperic à 77505 Chelles cedex ;
- L'entreprise EVA.

Certifié exécutoire »

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 12 février 2024

Transmission en Préfecture le : 13 février 2024
Publication le : 13 février 2024

Le Président
Jean-François Oneto

Le Président
Jean-François Oneto

